



Attac Val d'Oise Sud-Est

vous invite à une conférence-débat

Que vont-ils faire de notre santé ?

**Mercredi 18 octobre
à 20 h 30**

Salle du Conseil municipal
Parc de la mairie de Gonesse
66, rue de Paris

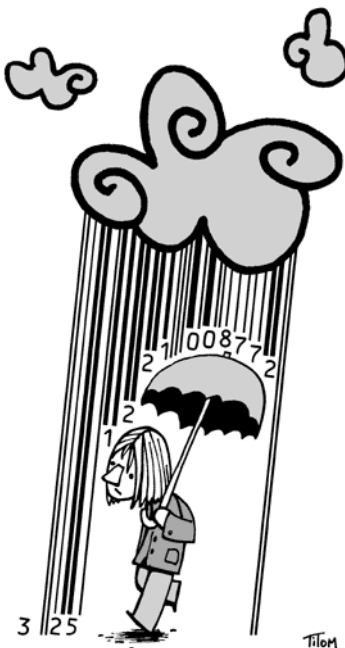
**L'eau, c'est
notre vie**

Défendons ce bien commun



Avec

**Jean-Luc Touly,
Président de l'Association
pour un Contrat mondial de l'Eau,
Auteur du livre "L'eau des multinationales"**



La gestion de la ressource en eau est un problème croissant. La récente loi sur l'eau marque le refus des pouvoirs publics de s'attaquer sérieusement à ce problème. Plusieurs villes de France ont récemment "remercié" l'une ou l'autre des firmes privées de ce secteur pour leur préférer la gestion par une Régie municipale. Il s'agit d'affirmer que le citoyen ne peut renoncer au contrôle du bien commun le plus indispensable à la vie des hommes.

L'eau, c'est notre vie

Défendons ce bien commun

C'est devenu un lieu commun : la gestion de la ressource en eau est un problème croissant. Un milliard d'individus sur terre n'a pas accès à l'eau. Le souhait des nations Unies de réduire de moitié ce nombre d'ici à 2015 pourrait bien s'avérer illusoire. Les pays riches ne sont pas en dehors du problème. Les nappes souterraines et les cours d'eau y sont pollués, notamment par les pesticides. Les changements climatiques porteurs de périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes dans l'hémisphère nord conduisent à un amoindrissement de la ressource en eau. L'ancienne profusion de cette ressource a contribué au maintien d'une gestion souvent peu soucieuse d'éviter les gaspillages. A Londres, les fuites d'eau provoquées par la mauvaise qualité du réseau d'approvisionnement sont égales chaque jour au contenu de 300 piscines.

En France, la récente loi sur l'eau marque le refus de s'attaquer sérieusement au problème. Le principe "pollueur-payeur" n'y est pas inscrit, pas plus que la volonté de faire payer l'utilisateur à son juste prélèvement sur la ressource. Les particuliers financent 85% du coût des installations nécessaires à l'approvisionnement en eau alors qu'ils n'utilisent que 10% de la ressource. Les agriculteurs ne participent à ce financement que pour... 1% tandis qu'ils "pompe" 70% de cette même ressource.

Cependant, de plus en plus de voix s'élèvent pour dénoncer l'opacité du partenariat public-privé par lequel les collectivités locales ont abandonné la gestion de l'eau aux trois géantes du secteur, la Lyonnaise, Veolia (groupe Vivendi) et la Saur (groupe Bouygues). De ce fait, le prix de l'eau est très inégal d'une commune à l'autre et le plus souvent surfacturé. Ainsi, ces firmes se font payer le coût d'entretien du compteur d'eau des particuliers alors qu'en réalité elles ne s'occupent pas de cet entretien. Elles "économisent" sur l'entretien du réseau, ce qui a pour conséquence un gaspillage non négligeable de la ressource et impose aux communes un coût important de remise en état quand celles-ci décident – non sans mal – de reprendre en main le contrôle de la gestion de l'eau.

D'ici 2010, deux tiers des contrats d'affermage passés entre les collectivités locales et ces firmes privés vont arriver à expiration. Plusieurs villes (Cherbourg, Châtelleraut, Castres, etc.) ont récemment "remercié" l'une ou l'autre de ces firmes pour leur préférer la gestion par une Régie municipale. A Castres, la facture pour l'utilisateur a baissé de 10% et la justice a débouté la Lyonnaise qui exigeait des dommages-intérêts pour le non renouvellement du contrat passé avec la ville.

Il s'agit d'affirmer que le citoyen ne peut renoncer au contrôle du bien commun le plus indispensable à la vie des hommes.

